

DECLARATION SUR L'HONNEUR DE DETENTION SANS MUNITIONS

Gouvernement Provincial de Namur – Service des armes

Place Saint-Aubain, 2 à 5000 Namur

Demandeur :

NOM : Prénom :

Né(e) à : Le :

Localité : Code postal :

Adresse : N°: Boîte :

Arme(s) concernée(s)

- être au courant du fait que la détention de munitions n'est pas autorisée et est punissable pour l'/les arme(s) suivante(s) :

Numéro série	Nature arme	Marque	Type	Modèle	Calibre

- se défaire des munitions éventuellement encore détenues avant la délivrance de l'/les autorisation(s)

- que l'/les arme(s) ne sera/seront utilisée(s) en aucun cas et qu'il ne tentera pas d'obtenir ou de fabriquer des munitions.

Fait à, le

Signature (précédée de la mention "lu et approuvé")